

## DÉLIBÉRATION

### Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2020

Délibération  
n°109-2020  
Point 4.6

#### Point 4.6 de l'ordre du jour

#### Demande d'exonération supérieure à 1500 € - Service de formation continue

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Les demandes d'exonération du Service de formation continue (SFC) qui sont proposées au Conseil d'administration le sont après étude d'un dossier argumenté par une commission, sous la responsabilité de Mme Carole Maillier, Directrice du SFC, fonctionnant selon les règles définies dans l'offre de service signée entre l'Agence comptable et le SFC le 23 novembre 2010.

Les critères pris en compte sont essentiellement d'ordre social et économique. Les exonérations accordées le sont le plus souvent parce que les stagiaires sont des demandeurs d'emploi dont les indemnités sont inférieures au seuil de pauvreté.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les exonérations jointes en annexe.

#### Résultat du vote :

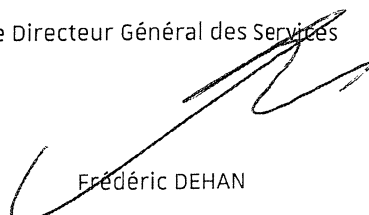
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

#### Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 15 juillet 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN

**DEMANDES D'EXONERATIONS**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUILLET 2020**  
 Envoyé à Cyrille CRIQUI le 9 JUIN 2020

NOM	CDM	REF	TITRE	TARIF	A LA CHARGE DU STAGIAIRE	EXONERATION DEMANDEE	AUTRE PRISE EN CHARGE	COMMENTAIRES
		CSR19-1009A	Master 1 Droit privé	2490	940,20	1549,80		
	EDY							
		CSR19-1092A	Master 2 Relations Internationales "Les Frontières : coopération et conflits"	2500	768	1732,00		
	EDY							